Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

08 septembre 2015

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les agissements de personnes utilisant son nom et son logo et usurpant l'identité du médiateur et de son délégué

Des épargnants ont signalé à l'AMF avoir reçu des messages faisant état d'un soi-disant partenariat entre l'AMF et un cabinet dénommé " J & B Groupe " dans le but prétendu de les aider à récupérer les sommes investies dans le cadre d'investissements frauduleux.

Selon les documents reçus par ces épargnants et retransmis à l'Autorité des marchés financiers, l'AMF aurait mis en place un partenariat " VigiFraude " avec le cabinet d'avocats J & B Groupe. L'objet principal de ce partenariat serait de permettre aux particuliers, qui auraient subi des pertes du fait de sociétés frauduleuses, de récupérer tout ou partie de leurs investissements par le biais de procédures collectives pilotées par J & B Groupe, lequel agirait comme mandataire de l'AMF. Certains documents portent les signatures et les coordonnées du médiateur de l'AMF et de son équipe et utilisent son identité visuelle et son logo.

L'AMF demande aux personnes qui seraient contactées par ces individus de ne surtout pas donner suite à leurs sollicitations.

L'AMF va dans les meilleurs délais porter plainte en se constituant partie civile.

L'AMF entend rappeler que sa procédure de médiation est entièrement gratuite et qu'il ne peut en aucun cas être demandé une quelconque contribution financière de la part des particuliers.

L'AMF rappelle que son site est accessible au lien suivant http://www.amf-france.org et invite les épargnants, en cas de question, à contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

A propos de l'AMF
Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse :
Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

13 mai 2026

Observatoire de l'épargne

COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

24 avril 2026

Dans un paysage de l'épargne de plus en plus digitalisé, l'AMF souligne l'importance de la qualité de l'information fournie aux épargnants lors du parcours investisseur

CONTRÔLE SPOT

SUPERVISION

24 avril 2026

Synthèse des contrôles SPOT sur le parcours client digitalisé

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02